

# Quelle viabilité des élevages ovins lait des Pyrénées-Atlantiques selon des scénarios de mise en protection contre les prédateurs ?

Charles-Henri Moulin (*Institut Agro Montpellier*)

Marie-Odile Nozières-Petit, Michel Meuret (*INRAE*)

Claude Soulas, Maider Laphitz, Tristan Moraud (*CDEO, CA64*)



# Aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup

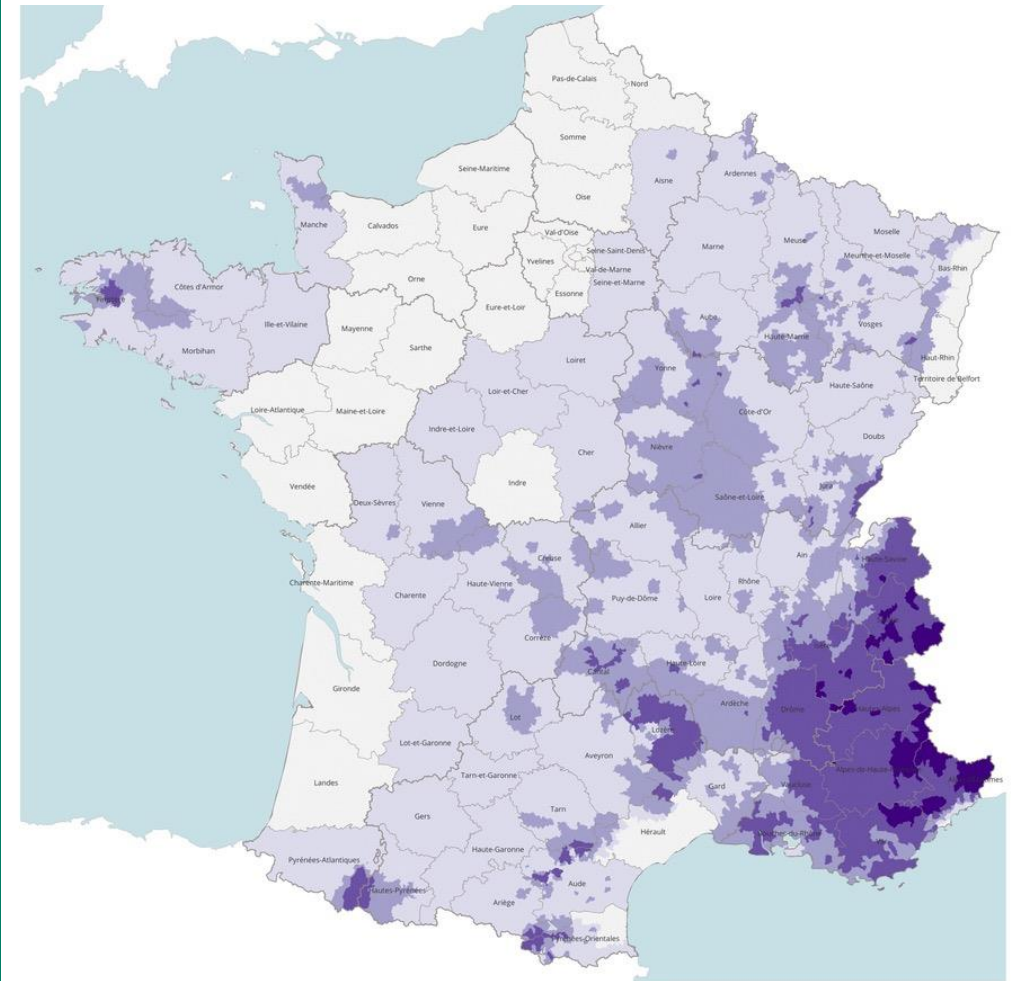
## Délimitation des cercles pour l'année 2024

# Introduction

## Une grande partie de la France en cercle 3, zone d'expansion des loups

Cercle 3 : aides pour financer l'introduction de chiens de protection (CPTs)

« pour anticiper l'arrivée de la prédation lupine et se donner le temps d'éduquer les chiots » (PNA Loup).



# Introduction

## Anticiper les conséquences de la mise en œuvre de la protection

Mise en œuvre de la protection des animaux d'élevage face à la prédation, avec des moyens supplémentaires aux CPTs, selon la pression locale de prédation

- Cercle 2 : CPTs +/- clôtures renforcées
- Cercle 1 : CPTs +/- clôtures renforcées +/- présence humaine (gardiennage)

# Introduction

## Anticiper les conséquences de la mise en œuvre de la protection

Pyrénées-Atlantiques : consortium élus, responsables professionnels et collectivités gestionnaires de territoires,

Commande d'une **étude d'impact** de la mise en œuvre de la protection des animaux d'élevage, sous l'hypothèse de travail que tout le département serait en cercle 1





# Une démarche prenant en compte les spécificités de l'élevage des Pyrénées-Atlantiques

---

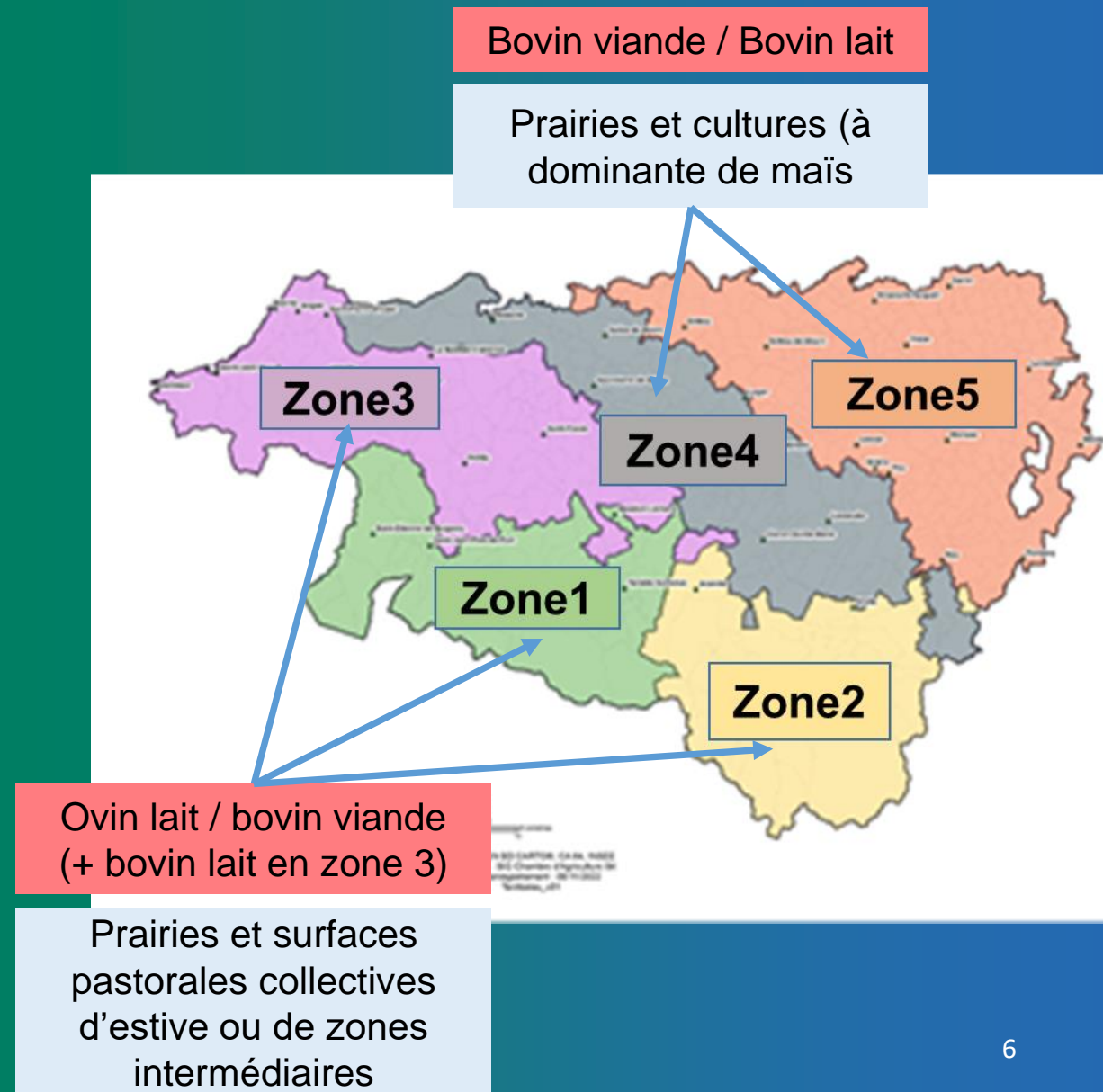
# Démarche

## Construction d'une typologie des élevages

- 525 065 ovins lait
- 1 717 élevages

(IPG, 2019)

## 5 zones



# Démarche

## Critères pour une typologie des élevages ovins lait

**35 types, représentant  
1 411 élevages ovins lait**

*82 % des élevages*

*83 % des brebis laitières*

## Sur les unités pastorales



- zones intermédiaires ou estives
- mixité
- nombre de lieux de repos de nuit
- troupeau individuel ou collectif

## Sur les élevages



- conduites au pâturage
- présence de prairies temporaires
- valorisation du lait de brebis
- présence de bovin viande

# Démarche

## Choix pour la mise en protection des troupeaux

- Des moyens de protection

### Sur les unités pastorales



- CPTs
- Gardiennage
- Parc(s) de nuit

### Sur les élevages



- CPTs
- Clôtures renforcées

# Démarche

## Choix pour la mise en protection des troupeaux

- Des moyens de protection
- Des changements de conduite
  - Réduction allotement / Retour en bâtiment /*
  - Abandon de surfaces / arrêt de la transhumance*

## Sur les unités pastorales



- CPTs
- Gardiennage
- Parc(s) de nuit

## Sur les élevages



- CPTs
- Clôtures renforcées

# Démarche

## Les estives mixtes, une particularité des PA



**Estive mixte** : ovins, bovins et parfois équins, issus d'élevages différentes se côtoient quotidiennement au pâturage

### Proportion d'estives mixtes

Pays Basque : 86 %

Béarn : 53 %

# Démarche

Les estives mixtes,  
une particularité des PA

**CPTs pour protéger les troupeaux  
ovins = les bovins seraient exclus des  
estives mixtes**

*Problèmes de cohabitation entre les CPTs des  
troupeaux ovins avec des bovins issus d'autres  
élevages et pour qui ces chiens sont des inconnus*



**Estive mixte** : ovins, bovins et parfois équins, issus  
d'élevages différentes se côtoient quotidiennement  
au pâturage

**Proportion d'estives mixtes**

Pays Basque : 86 %

Béarn : 53 %

# Démarche

## Cinq scénarios prospectifs de mise en protection

	Ovins	
Sc1	Tous les lots au pâturage sont protégés, sur la ferme et les UP	
Sc2	<b>Deux lots</b> au pâturage simultanément Arrêt éventuel du pâturage sur des parcelles	
Sc3	<b>Arrêt de la transhumance</b> Deux lots sur <b>prairies proches</b> de la ferme	
Sc4	<b>Arrêt de la transhumance</b> Deux lots sur <b>prairies proches</b>	
Sc5	<b>Arrêt du pâturage</b> – conduite en bâtiment intégral	

# Démarche

## Cinq scénarios prospectifs de mise en protection

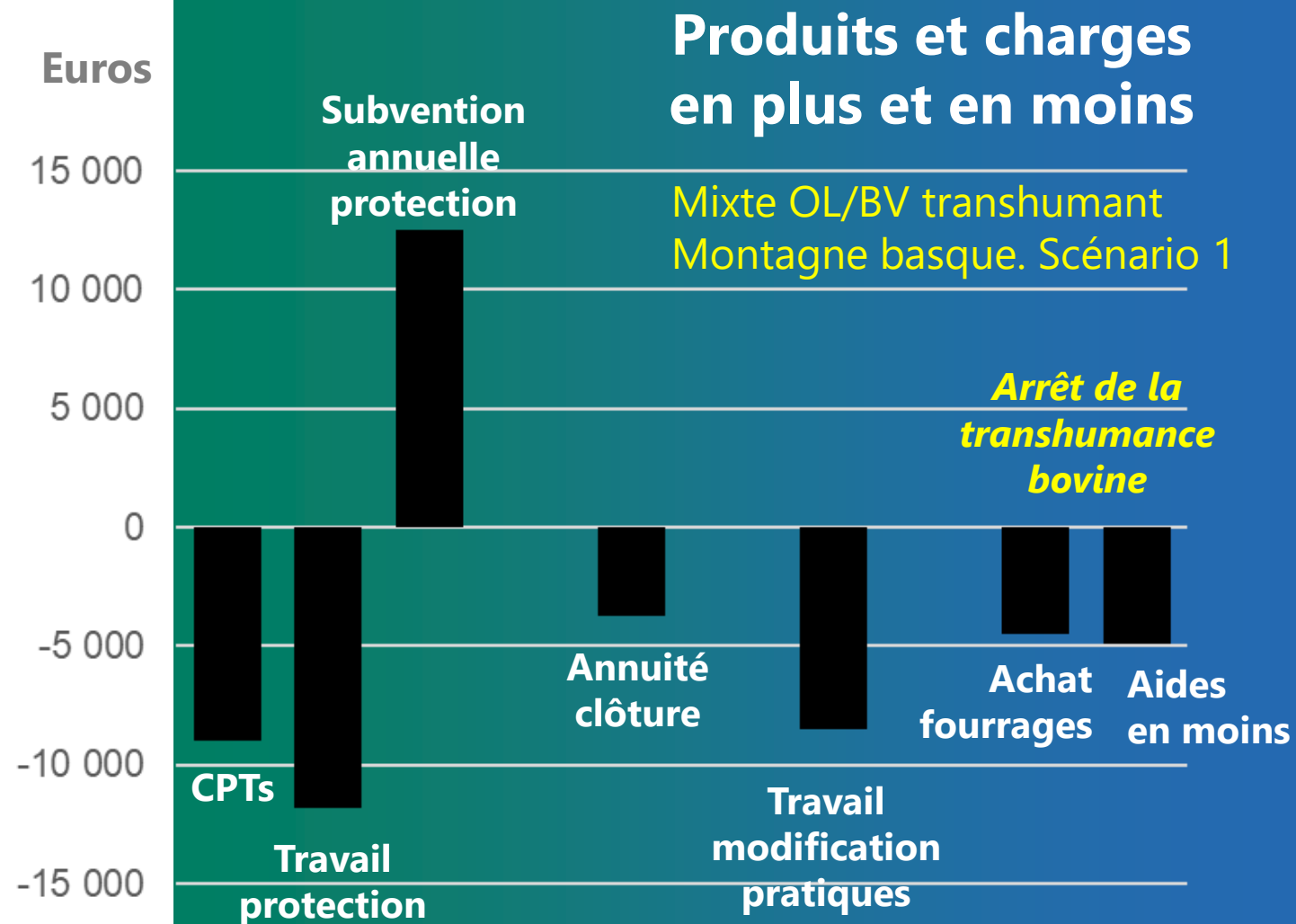
	Ovins	Bovins
Sc1	Tous les lots au pâturage sont protégés, sur la ferme et les UP	<b>Arrêt de la transhumance</b> pour ceux qui sont sur estive mixte
Sc2	<b>Deux lots</b> au pâturage simultanément Arrêt éventuel du pâturage sur des parcelles	<b>Arrêt de la transhumance</b> pour ceux qui sont sur estive mixte
Sc3	<b>Arrêt de la transhumance</b> Deux lots sur <b>prairies proches</b> de la ferme	<b>Transhumance possible</b> quel que soit le type d'estive
Sc4	<b>Arrêt de la transhumance (ovins – bovins)</b>	
	Deux lots sur <b>prairies proches</b>	Jeunes de moins d'un an en bâtiment
Sc5	<b>Arrêt du pâturage</b> – conduite en bâtiment intégral	



# Quelle viabilité des élevages de brebis laitières ?

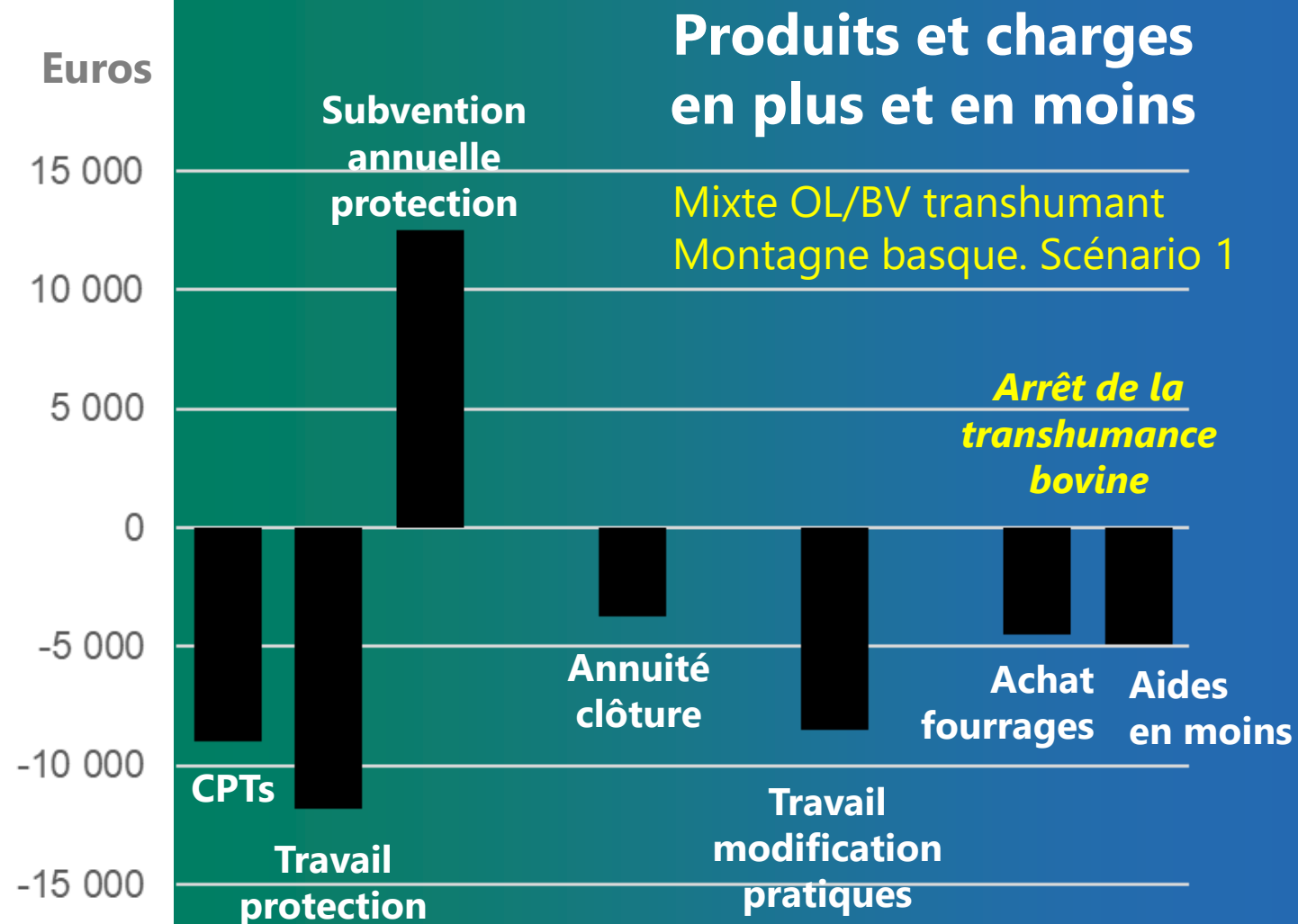
# Résultats

La viabilité des élevages est toujours diminuée de multiples façons et ce malgré les aides pour financer les moyens de protection



# Résultats

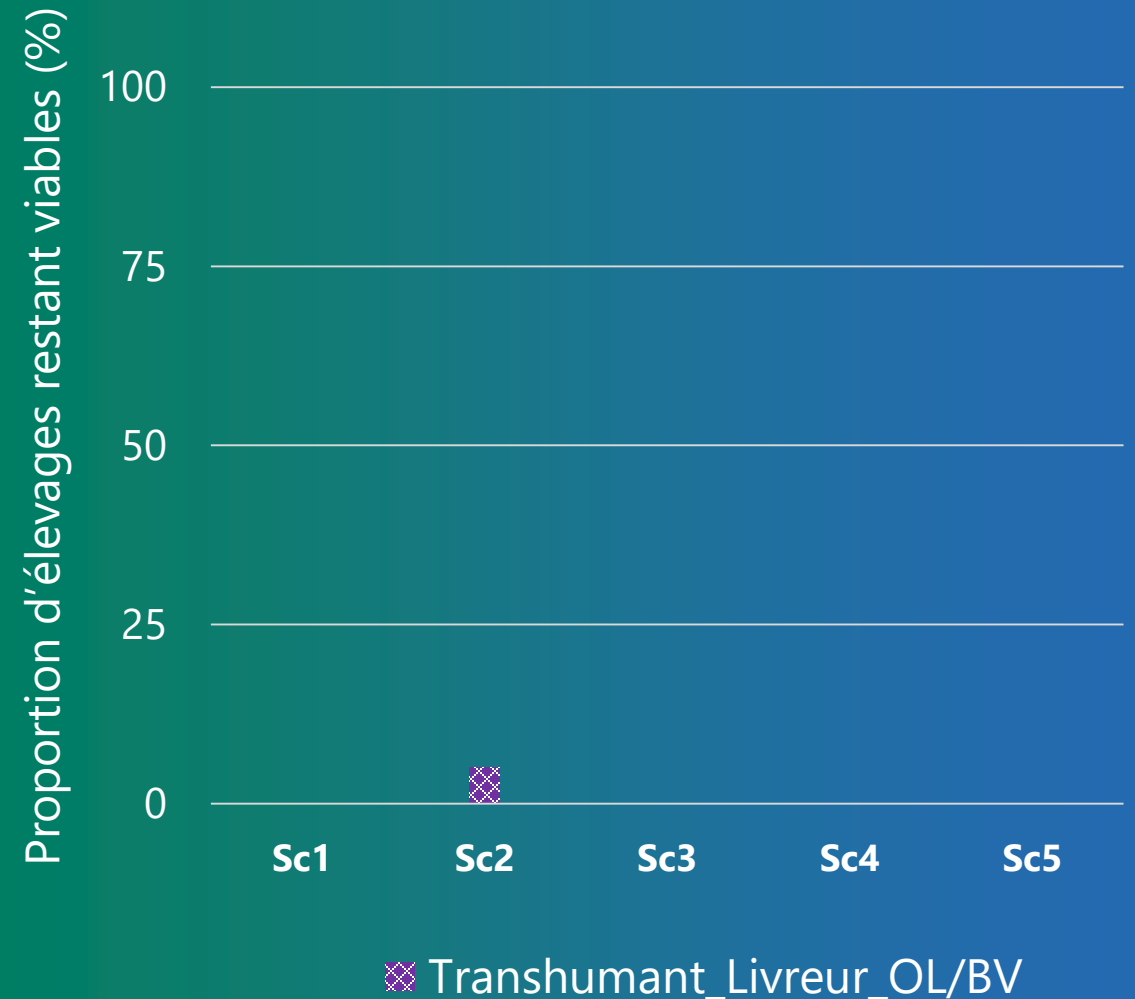
La viabilité des élevages est toujours diminuée de multiples façons et ce malgré les aides pour financer les moyens de protection



# Résultats

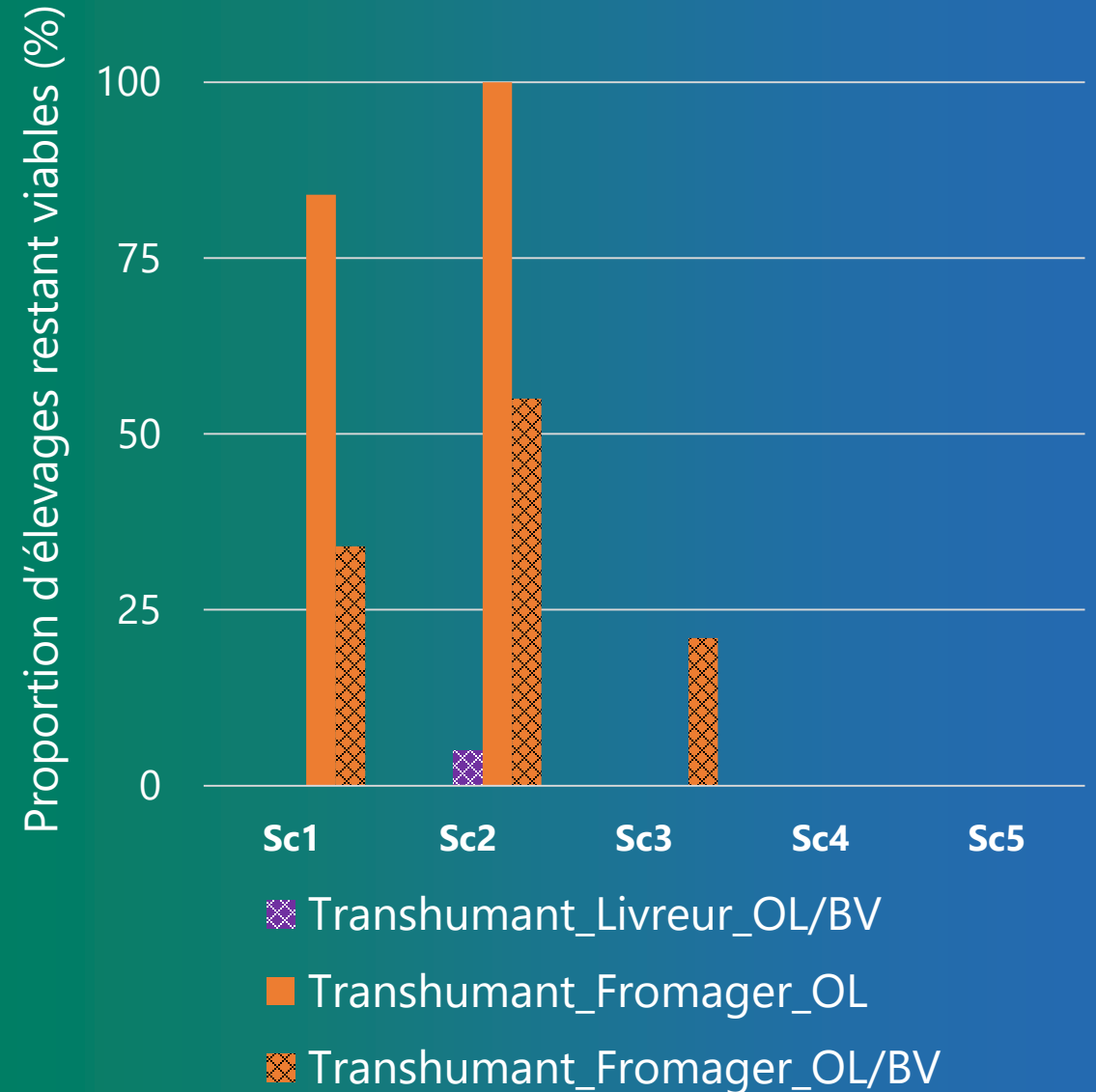
**Les élevages transhumant  
livreurs de lait ne seraient  
jamais viables**

*(35 % des élevages)*



# Résultats

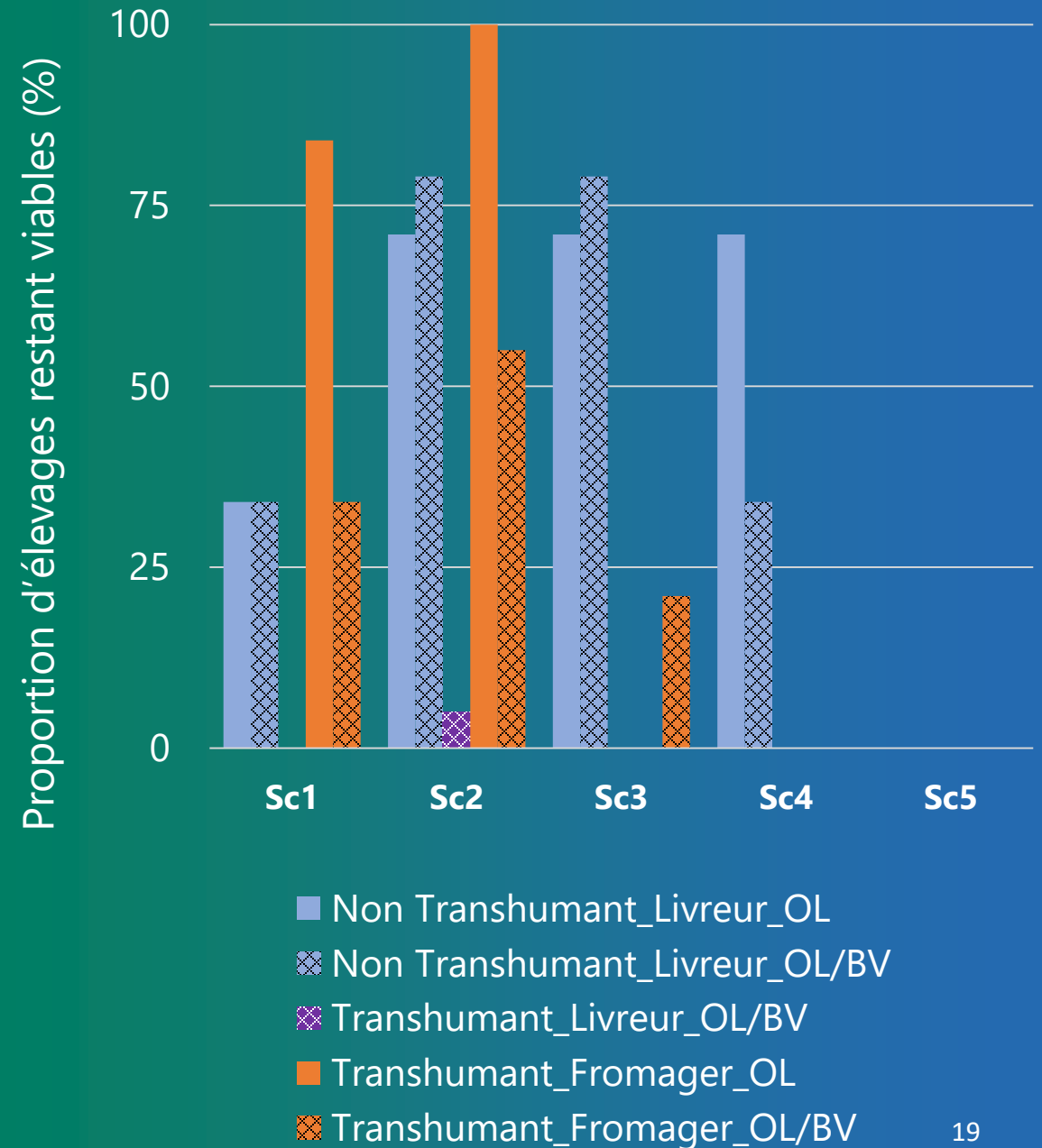
Les élevages transhumant fromagers resteraient en partie viables, surtout les spécialisés Ovins Lait (OL) (14 % des élevages)



# Résultats

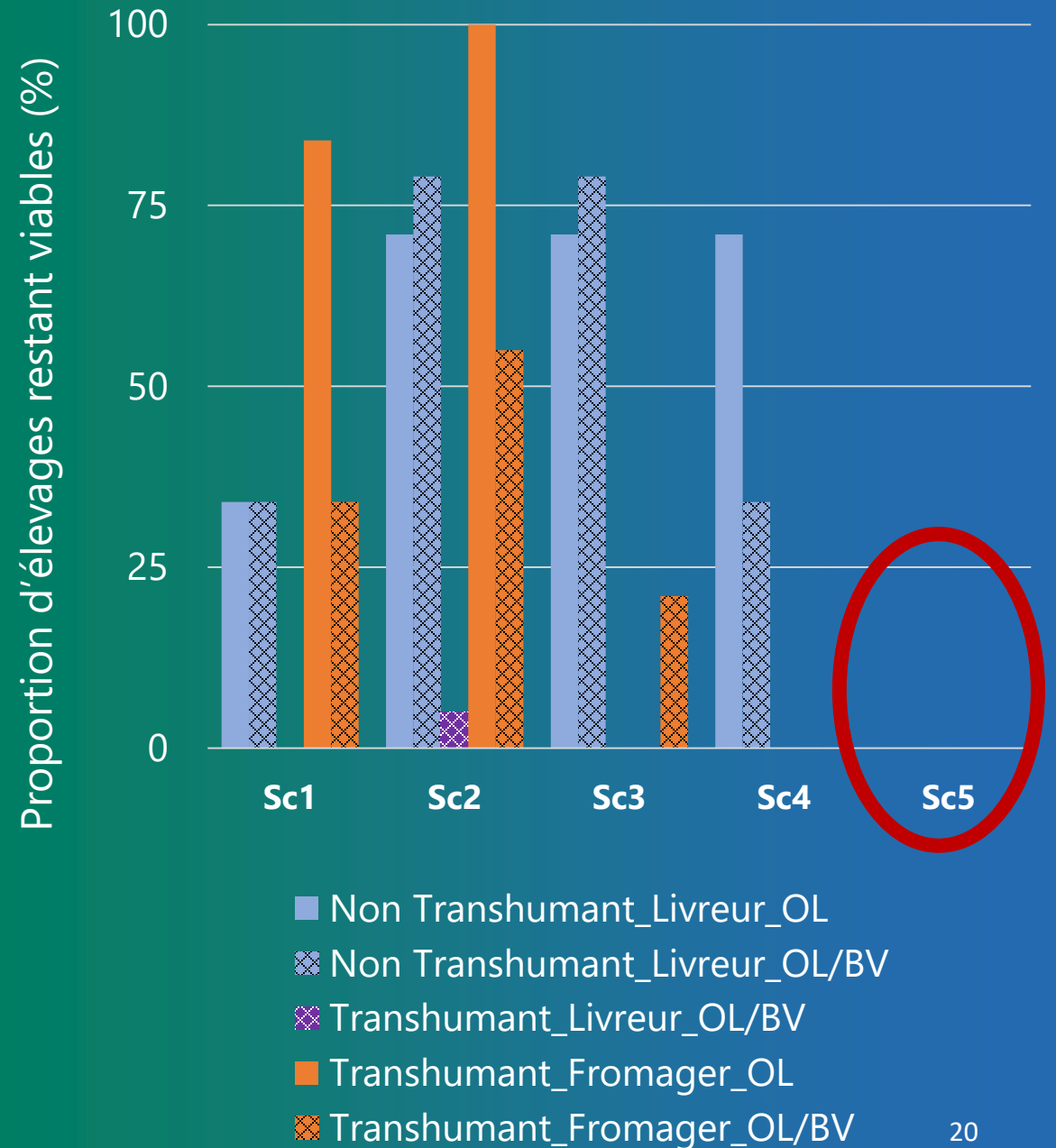
Trois-quarts des élevages non transhumant, livreurs de lait resteraient viables pour les scénarios 2 et 3

*(51 % des élevages)*



# Résultats

**Aucun élevage ne serait viable en rentrant tous les animaux en bâtiment toute l'année**





# Discussion et conclusion

# Discussion et conclusion

## Prospective ≠ Prévision

Hypothèses pour les simulations

- Tout le département serait en cercle 1
- Tous les éleveurs adopteraient la même stratégie de mise en protection

Les évaluations des impacts donnent des éléments de discussion concrets et argumentés sur les perspectives vraisemblables d'évolutions des élevages du département

# Discussion et conclusion

## Perspectives d'évolution des élevages et du secteur ovin lait ?

Très **grande fragilité des élevages transhumants** livreurs de lait

La nécessité de mise en protection conduirait sans doute à :

- l'arrêt de la transhumance ovine,
- la diminution du nombre d'élevages
- l'agrandissement des structures en surfaces (diminution du chargement)

Elevages **non transhumants** seraient moins impactés mais **un quart des élevages ne seraient pas viables** (sc2 et sc3).

**Diminution globale de la taille du cheptel ovin lait : impacts sur le secteur ovin lait**

# Discussion et conclusion

## Autres impacts de la mise en protection sur le territoire ?

- Multiplication du nombre de CPTs = difficultés par rapport aux différents **usagers des espaces**, en estive et dans les zones plus basses
- Modifications de la transhumance ovine et bovine, simplification de l'allotement, pâturage des brebis sur les surfaces les plus proche des bâtiments d'élevage = impacts sur les **dynamiques des végétations** (fermeture milieux)

# Discussion et conclusion

## Et après ?

Prospective : éléments solides pour des débats entre les différents acteurs du territoire, par exemple autour du devenir de la transhumance sur les estives mixtes.

A l'échelle nationale, possibilités ouvertes dans le Plan National Loup 2024-2029 sur la « *la non-protégeabilité de certaines zones ou de certains types d'élevage au regard des nouvelles zones de présence et des contraintes des territoires* » (PNA Loup).



MERCI DE VOTRE ATTENTION !